



## ARGENTINE – MESURES AFFECTANT LES IMPORTATIONS DE MARCHANDISES

### COMMUNICATION DE L'ORGANE D'APPEL

La notification ci-après, datée du 15 janvier 2015 et adressée par le Président de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée aux Membres conformément à l'article 17:5 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends.

---

J'ai l'honneur de vous transmettre les rapports de l'Organe d'appel sur l'affaire *Argentine – Mesures affectant les importations de marchandises*, WT/DS438/AB/R, WT/DS444/AB/R et WT/DS445/AB/R. Ces rapports seront distribués aujourd'hui, autour de 16 heures, aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce, conformément à l'article 17:5 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends. Ils sont confidentiels jusqu'à leur distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour ces appels étaient M. Seung Wha Chang, en qualité de Président de la section, et M. Ujal Bhatia et M. Ricardo Ramírez-Hernández, en qualité de membres.

---